

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

## DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 5 JUILLET 2022

*Annule et remplace DP n°2022-321 du 30 juin 2022*

### **N° 2022-333 SIEGE COMUNAUTAIRE – AMENAGEMENT DE BUREAUX**

Nomenclature des actes :1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 donnant délégation à la Présidente,

Avec l'arrivée de nouveaux agents, des bureaux doivent être équipés et meublés. Un complément de mobiliers a donc été demandé à l'entreprise ayant équipé précédemment les locaux.

La Présidente décide de valider le devis de VENDEE BUREAU pour un montant de 2 795,89 € TTC.

À CHANTONNAY, le 5 juillet 2022

Pour copie conforme,  
La Présidente  
Isabelle MOINET

#signature#

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage à la date de la signature électronique.